

N°2024/25

DEPARTEMENT  
DU  
PAS-DE-CALAIS  
-----  
COMMUNE  
D'  
AUXI-LE-CHATEAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 10/07/2024

**Nombre de Conseillers en exercice : 23**

**Présents ou représentés : 21**

**Date de la Convocation : 05/07/2024**

**OBJET : DETERMINATION DU TARIF DU  
SPECTACLE MUSICAL DU 06 SEPTEMBRE  
2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

**PRESENTS :**

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Marie-José DUFOSSE-FRASER – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Sandrine ROUSSEL – Nicolas CAPY – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Valérie BOITEZ – Viviane GILBERT

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :**

Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Aline GUILLUY

**ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :**

Christian GACQUIERE – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Nicolas CAPY

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commission communale « Culture, Animation, Patrimoine, Tourisme, Evènements mémoriels » organise le vendredi 6 septembre 2024, à la salle des fêtes, le spectacle musical « Overlord 80 » par l'orchestre « Les Millerys » sur le thème de la Libération : 10 musiciens, comédiens, chanteurs vous proposent un voyage en musique et en sourires dans le cadre du 80ème anniversaire de la Libération de la France. 2 heures de spectacle avec des sketches, des chansons et des musiques qui ont marqué les années 40 et 50 : Charles Trenet, Edith Piaf, Maurice Chevalier, Glenn Miller, Marlène Dietrich,

Pierre Dac et bien d'autres. La troupe d'artistes rendra également hommage aux soldats, aux résistants et à la population de notre pays. Pendant deux heures, les MILLERYS auront à cœur de faire revivre l'émotion et l'exaltation de la population après ces sept années douloureuses.

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif de ce spectacle à 5 euros par personne et propose que l'entrée soit gratuite pour les enfants de 12 ans et moins.

**Le conseil municipal,**

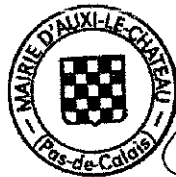
Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (21 contre, 0 abstention, 0 contre) :

- **APPROUVE** le tarif de 5 € par personne et la gratuité pour les enfants de 12 ans et moins pour le spectacle musical du 06 SEPTEMBRE 2024.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé sur le registre des procès-verbaux les membres présents.*

POUR EXTRAIT CONFORME  
AUXI LE CHATEAU, le 10/07/2024

Le Maire



Henri DEJONGHE